

Déclaration d'intention commune « Grand Paris et PME »

État et CCI Paris Île-de-France

Le Grand Paris vise à faire de Paris et de la région capitale une métropole mondiale, dynamique, moderne et solidaire, qui jouera pleinement son rôle de locomotive économique du pays. Ce projet comporte des investissements sans précédent, que ce soit dans les transports (Grand Paris Express : 68 nouvelles gares, 205 km de lignes, 32 milliards d'euros d'investissement ; Plan de Mobilisation pour les Transports ; RER E Ouest ; Charles-de-Gaulle Express ; mise à niveau du réseau viarie), le bâtiment (construction de 70 000 nouveaux logements par an pendant 25 ans et rénovations), l'aménagement (Contrats de Développement Territorial, création de l'EPA Grand Paris Aménagement), le numérique (réseau de transport numérique, gares connectées...). Au total, près de 100 milliards d'euros d'investissements supplémentaires sont prévus à l'horizon 2030, sans compter les investissements futurs liés à la constitution d'une métropole innovante dans les domaines de la transition énergétique ou de la gestion des réseaux.

Le Grand Paris constitue ainsi un formidable levier pour le développement économique, l'emploi et la croissance de l'Île-de-France et de l'ensemble de notre pays au regard du rôle moteur de la région capitale dans l'économie française. Ces investissements favoriseront de plus l'émergence de nouveaux quartiers autour des gares du Grand Paris Express. Ces projets sont autant d'opportunités pour les entreprises franciliennes et ils devront en particulier bénéficier au tissu local des Petites et Moyennes Entreprises (PME), dont les Très Petites Entreprises (TPE), et aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

La présente déclaration d'intention commune de l'État et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France détaille les actions engagées ou envisagées pour faciliter l'accès des PME aux marchés du Grand Paris.

Cette déclaration est signée le même jour qu'est signée la « Charte d'engagement Responsabilité Sociale des Entreprises pour la réalisation des marchés du Nouveau Grand Paris » par trois des principaux maîtres d'ouvrage du Grand Paris, charte qui contient notamment des engagements en faveur de l'accès des PME aux marchés, et répondant aux engagements contenus dans cette déclaration. C'est en effet par ces actions complémentaires de l'État, de la CCI et des maîtres d'ouvrage que les PME deviendront de véritables acteurs et bénéficiaires du Grand Paris.

Actions et engagements de l'État

Les actions menées par l'État en faveur des PME dans la perspective de leur positionnement sur les opportunités du Grand Paris s'inscrivent tant dans le cadre, notamment réglementaire et législatif, dans lequel les marchés sont mis en œuvre, et sa régulation, que dans l'accompagnement individuel et collectif des PME.

Un cadre propice au positionnement des PME

Sur l'aspect réglementaire, l'État reste vigilant sur la mise en œuvre et l'application stricte des récentes réglementations bénéficiant entre autres aux PME, notamment :

- Le contrôle du respect de la réglementation sur les délais de paiement, renforcé par la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,
- La réforme des dispositifs relatifs à la commande publique (Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Un accompagnement des PME dans leur relation avec les donneurs d'ordre

L'État contribue également à l'accompagnement des PME dans leur positionnement vis-à-vis des maîtres d'ouvrage, et pour améliorer leur référencement. Ainsi, à titre d'exemples, de nombreuses actions en ce sens sont notamment menées ou soutenues par la DIRECCTE Île-de-France :

- Pour le compte des médiations au niveau national, médiation des marchés publics et médiation inter-entreprises ;
- Formation des salariés :
 - o à la réponse aux appels d'offre,
 - o à l'accès aux financements et à la structuration financière (pôle Finance-Innovation),
 - o à la transition numérique (pôle Cap Digital) ;
- soutien et accompagnement à la création de groupements momentanés d'entreprises (GME) : action Mov'eo groupement ;
- mise en réseau, référencement et partenariat :
 - o la plateforme SOLAINN (Solution OnLine vers les Achats INNovants) vise à faciliter la visibilité des offres technologiques développées par les entreprises des secteurs du numérique et de l'électronique, et permettra de présenter l'offre des PME innovantes des TIC aux acheteurs,
 - o l'initiative Open Map Numérique, portée par le GIP Maximilien, favorise la connaissance mutuelle par les services achats des organismes publics de l'offre des PME franciliennes et des potentielles pratiques d'achats à mettre en place par les acheteurs en faveur des PME.

Plusieurs de ces actions sont menées dans le cadre des Plans Filières (éco-activités, automobile, finance, numérique, santé) et portées par les pôles de compétitivité franciliens (Advancity, Mov'eo, Finance Innovation, Cap Digital, Systematic, Medicen, ASTech) ou par des GIP (Maximilien). Plusieurs sont également cofinancées par la Région Île-de-France.

Un appui des PME dans leur démarche RSE et leur recrutement

Le programme « tout pour l'emploi » présente des mesures concrètes qui visent à répondre aux besoins des PME et des TPE pour lever les freins à l'emploi et développer l'activité. Il constitue un véritable levier de développement économique pour inscrire les PME dans une croissance durable et sereine, riche en emploi en particulier en faveur des personnes en demande d'appui à leur insertion professionnelle.

Dans cette perspective, l'Etat entend soutenir et amplifier l'accès des TPE et des PME aux marchés publics du Grand Paris et le développement des démarches en faveur de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). A cet égard, des propositions d'interventions ont d'ores et déjà été présentées par la CGPME qui :

- développera une offre de service propre à faciliter les réponses en groupement ;

- favorisera les coopérations économiques et sociales entre les TPE-PME du secteur marchand et celles de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, les travaux liés au Grand Paris devront ouvrir de nouvelles possibilités d'accompagnement des entreprises et de leurs salariés, mais également des demandeurs d'emploi et des publics en insertion, pour l'adaptation des compétences au développement des activités et des emplois. Dans le secteur des travaux publics, une convention cadre régionale emploi/formation a été signée le 22 janvier 2015 entre l'État, la Région et huit autres partenaires, dans le but notamment d'anticiper les besoins en emplois et compétences des entreprises liés aux marchés du Grand Paris et d'assurer la meilleure réponse possible à ces besoins, en adaptant l'offre de formation initiale et continue dans ces domaines.

Les contractualisations établies tout au long du déploiement de ce grand projet permettront d'initier avec les partenaires concernés des actions concrètes de mise en réseau des entreprises pour recenser mais surtout faciliter la mise en œuvre d'opérations ad hoc propres à répondre aux besoins de recrutements et de formations repérés.

Ces enjeux stratégiques et opérationnels seront au cœur des travaux conduits par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux dans le cadre du comité régional emploi, formation et orientation professionnelles.

Actions et engagements de la CCI

La CCI Paris Île-de-France s'inscrit dans une dynamique positive en faveur des PME et ETI d'Île-de-France pour les aider à prendre toute leur place dans la construction du Grand Paris. Cette démarche implique, en synergie avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, de les sensibiliser suffisamment en amont, de les informer dans la durée sur les projets d'investissements et de les aider à se préparer pour recruter et former leurs salariés.

Une plateforme web des investissements du Grand Paris

Pour que les chantiers du Grand Paris bénéficient au maximum à l'économie francilienne, en particulier au profit du développement des PME, la CCI Paris Île-de-France s'engage à mettre en ligne et à animer une plateforme web des investissements du Grand Paris. Cette plateforme permettra de proposer d'une part aux entreprises intéressées une offre de services leur permettant de s'inscrire dans la compétition pour les futurs marchés du Grand Paris et d'autre part de faciliter le travail des maîtres d'ouvrage.

La dispersion des maîtres d'ouvrage dans le domaine des transports, du logement et de l'aménagement, et la coordination très faible à ce jour de leurs projets et programmes respectifs est un frein à la visibilité des investissements qu'ils portent. Or les entreprises, pour s'engager davantage et recruter, ont besoin d'une visibilité pluriannuelle sur les investissements envisagés ou programmés par les maîtres d'ouvrage du Grand Paris, afin d'anticiper la passation des futurs marchés.

La CCI Paris Île-de-France s'engage à mettre en place, à partir des informations communiquées par les maîtres d'ouvrage volontaires, une plateforme web des investissements du Grand Paris permettant :

- aux différents maîtres d'ouvrage concernés de donner plus de visibilité à leurs programmes d'investissements, en fournissant à la CCI les informations relatives aux projets programmés à un horizon pluriannuel et en organisant régulièrement, avec la CCI, des appels à manifestations d'intérêt (AMI) sur les chantiers les plus importants ;

- aux entreprises d'anticiper dans la détection des opportunités de chantiers, d'identifier les compétences techniques nécessaires et de se préparer individuellement et collectivement à répondre aux futurs appels d'offres.

Afin de faciliter l'appropriation des contenus par les entreprises, la CCI assistera les maîtres d'ouvrage, selon des modalités définies avec chacun d'entre eux, dans la rédaction de ces informations et assurera leur publication sur la plateforme web.

En termes de mobilisation des entreprises, la CCI Paris Île-de-France utilisera l'ensemble de ses canaux d'information pour sensibiliser les entreprises franciliennes à ces opportunités de marchés, identifier les PME intéressées et les accompagner.

Une offre de services visant à faciliter l'accès des PME aux marchés du Grand Paris

Au regard de leur ampleur, de leur technicité et de la nécessité d'innover, les chantiers du Grand Paris, dans un contexte concurrentiel européen et international exacerbé, vont demander aux PME souhaitant y concourir de disposer d'une part des compétences et qualifications nécessaires, et d'autre part de la surface financière adaptée. La visibilité que devrait fournir la plate-forme des investissements du Grand Paris a pour objectif de permettre aux PME intéressées de disposer du temps nécessaire pour s'y préparer.

L'offre de services que la CCI Paris Île-de-France s'engage à leur proposer vise donc à la fois à les mobiliser dans la durée et à les aider à s'organiser pour s'inscrire dans la compétition et savoir prendre en compte les attentes des maîtres d'ouvrage dans leurs réponses aux futurs appels d'offres.

L'ensemble de ces prestations se décompose de la manière suivante :

- l'organisation de rencontres « donneurs d'ordres / PME » visant à organiser le dialogue autour des projets de chantiers, à la demande des maîtres d'ouvrage de la plate-forme ;
- une offre d'accompagnement en développement de l'entreprise, qui pourra être focalisée sur une thématique particulière (besoins en compétences et qualifications, financement,...) selon les besoins des PME qui émergeront au fur et à mesure de leur mobilisation ;
- une offre de formation sur l'accès aux marchés publics, sous forme de modules adaptés à l'expérience par l'entreprise des procédures d'appels d'offres. Un module dédié au groupement momentané d'entreprises pourra également être développé à la demande de plusieurs PME souhaitant constituer un groupement.

Au-delà de ces prestations, la CCI pourra orienter les PME intéressées vers l'offre de services de partenaires, en particulier dans les domaines de normalisation nécessaires pour pouvoir candidater aux appels d'offres.

Une adaptation de la carte des formations en fonctions des besoins des entreprises

Les entreprises s'inscrivant dans la réalisation des chantiers du Grand Paris vont avoir des besoins en compétences et en emplois qui vont se révéler et s'amplifier au fur et à la mesure de leur mise en œuvre effective. Les prévisions en emplois et compétences ont ainsi fait l'objet d'études prospectives cofinancées par l'État dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et du climat en 2014.

Afin de répondre aux besoins à venir dans ces secteurs, la CCI Paris Île-de-France a décidé d'adapter la carte des formations dispensées dans ses établissements d'enseignement en fonction des besoins des entreprises qui se révéleront dans la durée.

Afin d'initier cette adaptation, la CCI Paris Île-de-France engage une double démarche :

- **en menant une étude annuelle sur l'adaptation de l'appareil de formation régional BTP/Eco-activités aux besoins en emploi formation. Réalisée par l'Observatoire de l'emploi, de la formation et des métiers (OFEM), cette étude aura pour objectif d'identifier à partir des données quantitatives existantes et d'études qualitatives les leviers et freins de l'accès à la formation et à l'emploi pour les besoins en compétences BTP et éco-activités du Grand Paris.**
- **en structurant une filière éco-activités autour d'une nouvelle école qui regroupera sur cinq sites géographiques des formations allant du CAP au Master. Cette filière est structurée autour six pôles de compétences : bâtiment, valorisation des espaces naturels, paysagers et urbains, travaux publics, énergie, connectivité, fonctions support.**
- **La conjugaison de ces deux démarches constituera ainsi une première contribution opérationnelle et évolutive de la CCI Paris Île-de-France aux besoins en emplois et compétences initiés par les futurs chantiers du Grand Paris.**

A: Paris

Le: 5 octobre 2015

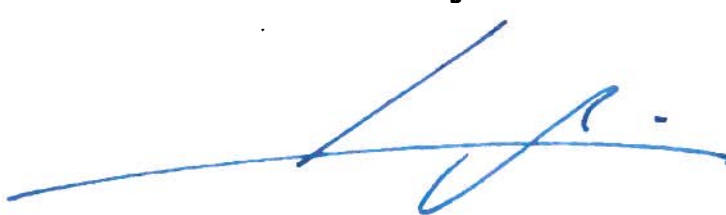
Le Préfet de la région d'Île-de-France,

Préfet de Paris

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Pauline Guesnier', written over a horizontal line.

Pour le Président de la CCI Paris Île-de-France,

le Directeur général

A blue ink signature in cursive script, written over a horizontal line.